

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140717-2014\_B303-DE  
Date de télétransmission : 23/07/2014  
Date de réception préfecture : 23/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 JUILLET 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B303**

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville/Cohésion sociale - Versement des soldes 2013 aux associations, dans le cadre de la Prévention de la Délinquance**

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

**Excusé(e)s :**

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LÉGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

**Madame le Président** donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 17 JUILLET 2014**

Rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Politique de la ville / Cohésion sociale

Objet : Versement des soldes 2013 aux associations, dans le cadre de la Prévention de la Délinquance  
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, différentes associations développent des projets spécifiques dans le champ de la prévention de la délinquance. Dans le respect des engagements envers les différentes associations du Pays d'Aix subventionnées par la Communauté du Pays d'Aix, il convient de verser les soldes des subventions votées en 2013 par le Bureau communautaire.

**Exposé des motifs :**

En 2013, les modalités de paiement des subventions supérieures à 10.000 € attribuées aux associations étaient les suivantes :

- Un 1<sup>er</sup> versement de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente et la signature de la convention avec l'opérateur pour les subventions supérieures à 23.000 € ;

- Le solde, imputé sur le budget de l'année N+1, est quantifié et versé l'année suivante, au vu de l'analyse du bilan qualitatif, quantitatif et financier (BQQF) de l'action subventionnée.

Si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA n'est pas réévaluée ;

A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

L'analyse des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers respectifs ayant permis de vérifier la pertinence des actions engagées, nous vous proposons de verser les soldes des subventions attribuées en 2013 suivant le tableau présenté ci-après :

GU	Association	Action	Montant voté en 2013 en €	1 <sup>er</sup> versement de 70 % Mandaté en 2013 en €	Solde à mandater en 2014 en €
2013_00360	CAFC La Récampado	Ecoute Familles	2 400	1 680	720
2013_00361	CAFC La Récampado	Espace rencontres	5 000	3 500	1 500
2013_00363	CAFC La Récampado	Relations pères incarcérés/enfants	2 500	1 750	750
2013_00364	CAFC La Récampado	Médiation familiale	7 000	4 900	2 100
2013_00913	CDAD 13	Consultations juridiques gratuites	25 000	17 500	5 183
2013_00772	RESONNANCES	Action sur Peyrolles	4 500	3 150	1 350
2013_00772	RESONNANCES	Action sur St Paul	3 500	2 450	1 050
2013_00772	RESONNANCES	Actions sur Pertuis	5 000	3 500	1 500
2013_00772	RESONNANCES	Action sur Meyrargues	1 500	1 050	450
2013_00772	RESONNANCES	Action sur Aix-en-Provence	10 000	7 000	3 000
2013_00772	RESONNANCES	Action sur Jouques	3 500	2 450	1 050
		<b>TOTAL</b>			<b>18 653</b>

**Visas :**

**Vu** l'exposé des motifs ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n° 2012\_B352 du Bureau communautaire du 11 octobre 2012 autorisant le versement des subventions attribuées aux associations pour la mise en œuvre des actions sus-mentionnées ;

**Vu** l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 25 juin 2014 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** le versement des soldes de subventions attribuées en 2013 aux associations sus mentionnées pour un montant total de 18 653 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 520-6574 (service 7 C) qui présente les disponibilités suffisantes.

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville/Cohésion sociale - Versement des soldes 2013 aux associations, dans le cadre de la Prévention de la Délinquance**

---

VU la délibération n° 2014\_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



22 JUIN 2014

